



BATIMENT  
TRAVAUX  
PUBLICS

# ACCESSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE – MODULE 1 : SENSIBILISATION



AGRICULTURE

BATIMENT TRAVAUX  
PUBLICS,  
PERFORMANCE  
ENERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTE / SOCIAL

TERTIAIRE / NUMERIQUE  
/ AUDI VISUEL

HOTELLERIE  
RESTAURATION  
TOURISME

FORMATIONS  
GENERALES, SOCLE /  
CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET  
DEVELOPPEMENT  
PERSONNEL

PREVENTION / SECURITE

TRANSPORT /  
LOGISTIQUE

## LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE DES MÉTIERS DE L'HABITAT À  
GELOS

### PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public
  - artisan, technicien du bâtiment, élu, décideur, directeur de service, architecte, commerçant, etc...

### PRÉ-REQUIS

- Aucun

### DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

### DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

- Durée : 1 journée
- Organisation : à différentes périodes de l'année ; nous consulter

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Financement Région
- Période Pro
- Plan de formation

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Prendre conscience des différents types de handicap et des situations handicapantes
- Intégrer la notion d'accessibilité environnementale et de qualité d'usage dans son activité professionnelle
- Aborder l'essentiel de la réglementation accessibilité

## CONTENU DE LA FORMATION

Recueil des attentes des participants

Caractéristiques des deux populations concernées (population âgée et/ou handicapée) et leur évolution

Définir le handicap

- aborder tous les types, toutes les dimensions de handicap (sensoriel, physique, mental)

Mise en situation de handicap

Les textes

- les textes législatifs et réglementaires qui traitent de l'accessibilité du cadre bâti, des ERP, de la voirie et des espaces publics
- l'historique des textes précédant la loi du 11 février 2005
- loi du 11 février 2005
- les décrets d'application
- les arrêtés relatifs à l'accessibilité
- les circulaires d'application
- les nouvelles obligations des gestionnaires (diagnostic et mise en conformité)
- les échéances à respecter

Comment aborder la mise en accessibilité dans les aménagements intérieurs et extérieurs

Les préconisations suivant le type de handicap

- les contraintes des aménagements : exemples concrets
- les techniques de réalisation

Les interlocuteurs et leur implication

- les donneurs d'ordre
- les commissions communales d'accessibilité
- les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)

Le cahier des charges

Bilan

## VOS CONSEILLERS AU GRETA SUD AQUITAINE

Véronique COSTE DE BAGNEAUX  
Conseillère en Formation Continue - Agence de Pau  
veronique.costedebagneaux@greta-sud-aquitaine.fr  
05 59 84 99 43  
05 59 84 15 07

PLUS D'INFORMATIONS SUR [WWW.GRETA-AQUITAINE.FR](http://WWW.GRETA-AQUITAINE.FR)



AGRICULTURE

BATIMENT TRAVAUX  
PUBLICS,  
PERFORMANCE  
ENERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTE / SOCIAL

TERTIAIRE / NUMERIQUE  
/ AUDIOVISUEL

HOTELLERIE  
RESTAURATION  
TOURISME

FORMATIONS  
GENERALES, SOCLE /  
CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET  
DEVELOPPEMENT  
PERSONNEL

PREVENTION / SECURITE

TRANSPORT /  
LOGISTIQUE

## CONDITIONS DE FORMATION

Méthodes pédagogiques

- prise en compte de la problématique et de l'expérience des participants
- alternance d'apports théoriques, de mises en situation et d'échanges
  - support de formation : un livret accessibilité sera remis à chacun des participants

Type de stage

- ce module est mis en place en stage inter-entreprises (formation se déroulant dans nos locaux et regroupant plusieurs participants venant de différents organismes, sociétés, administrations, etc...) et nécessite l'inscription effective d'un minimum de participants
  - possibilité d'organisation en stage intra-entreprise (formation se déroulant dans nos locaux ou dans les locaux de la société et mise en oeuvre de façon spécifique pour un groupe de salariés d'une seule entreprise)

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation

- attestation de formation

## PROFIL DES INTERVENANTS

Intervenants spécialisés en accessibilité

### VOS CONSEILLERS AU GRETA SUD AQUITAINE

Véronique COSTE DE BAGNEAUX  
Conseillère en Formation Continue - Agence de Pau  
veronique.costedebagneaux@greta-sud-aquitaine.fr  
05 59 84 99 43  
05 59 84 15 07

PLUS D'INFORMATIONS SUR [WWW.GRETA-AQUITAINE.FR](http://WWW.GRETA-AQUITAINE.FR)